

Bien accueillir les personnes en situation de handicap



La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées impose aux établissements recevant du public (ERP) d'être accessibles à tous les types de handicap. Ils doivent permettre à tout le monde, sans distinction, de pouvoir y accéder, y circuler et recevoir les informations diffusées.

OBJECTIF GÉNÉRAL DE LA FORMATION :

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable d'appréhender les divers handicaps afin de pouvoir communiquer et accueillir au mieux les personnes ayant des particularités visibles ou non.

MODALITÉS D'ENCADREMENT DE LA FORMATION :

Formateur expérimenté dans la prévention, dans le conseil et la formation des métiers de l'accueil et du handicap.

PROGRAMME DE LA FORMATION :

- Connaissance des différents types de handicap
- Repères comportementaux
- Mise en situation d'accueil physique

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

Apports théoriques, échanges, film ressource, cas concrets et mises en situation.

MATÉRIEL D'APPRENTISSAGE :

Matériel didactique : canne blanche, lunettes occultantes, fauteuil roulant...

MODALITÉS D'ÉVALUATION D'ATTEINTE DES OBJECTIFS DE LA FORMATION :

À l'issue de cette évaluation, une attestation sera délivrée au candidat qui a participé activement à l'ensemble de la formation.

OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES (Code du travail – Art. L4142-3-1) :

« Dans les établissements recevant du public dont la capacité d'accueil est supérieure à deux cents personnes, l'employeur met en œuvre une formation à l'accueil et à l'accompagnement des personnes handicapées à destination des professionnels en contact avec les usagers et les clients. »

Durée : 3H30 en présentiel(1/2 journée).

Nombre de participants : de 4 personnes minimum à 10 personnes maximum.

Prérequis : aucun.

Public visé : Toute personne en contact avec le public dans les établissements recevant du public dont la capacité d'accueil est supérieure à 200 personnes.

Lieu : Sessions de formation dans vos locaux, pour des groupes constitués.